

FR

# PARTICIPEZ À LA DÉSIGNATION DU PROCHAIN BOUWMEESTER MAÎTRE- ARCHITECTE !

## APPEL À CANDIDATURES POUR UNE COMMISSION DE SÉLECTION POUR LA DÉSIGNATION DU BOUWMEESTER MAÎTRE-ARCHITECTE (BMA) POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Dans le cadre de la procédure de désignation du prochain bouwmeester maître-architecte pour la Région de Bruxelles-Capitale par marché public de services conjoint, les pouvoirs adjudicateurs - la Région de Bruxelles-Capitale et le Bureau Bruxellois de la Planification (ci-après « Perspective ») - lancent un appel à candidatures pour la désignation des membres de la commission de sélection (\*Comité d'avis dans le cahier des charges).

### 1. Missions

La Commission de sélection aura comme mission d'éclairer et d'assister les pouvoirs adjudicateurs **durant toute la procédure**, tant pour la phase de sélection des candidats que pour la phase d'attribution et le cas échéant de négociation, **et jusqu'à l'attribution définitive et la désignation du prochain bouwmeester-maître architecte** dont l'entrée en fonction est prévue pour le 1 janvier 2025.

Elle sera invitée à rendre un avis motivé sur les candidatures et les offres. La décision finale motivée d'attribution du marché incombera toutefois aux pouvoirs adjudicateurs dans le respect des critères d'attribution.

Plus précisément, durant la phase de sélection (Phase I), la commission de sélection sera chargée d'examiner la qualité des dossiers de candidatures, de participer en présentiel à un comité de sélection, et d'effectuer une relecture du rapport de sélection.

Ensuite, durant la phase d'attribution (Phase II), la commission de sélection sera chargée d'examiner la qualité des offres remises, la réponse au cas pratique et les résultats de l'assessment, de participer en présentiel à la présentation orale des offres de chacun des candidats et de participer activement à la session de questions-réponses, afin de donner au pouvoir adjudicateur un classement des offres basé sur un avis motivé. La commission effectuera aussi une relecture du rapport d'attribution.

Faisant suite aux présentations orales des offres et sur base de l'analyse des offres au regard des critères d'attribution du marché, la commission de sélection délibérera et établira un classement des soumissionnaires en deux catégories (catégorie 1 : très bon minimum 85 pts sur 100 et catégorie 2 : bon, entre 50 et 84 points sur 100).

Si les pouvoirs adjudicateurs l'estiment nécessaire, des réunions de suivi seront organisées afin de clôturer l'attribution du marché (par ex. négociation).

Dans ce cadre, il est a minima attendu de chaque membre de la commission de sélection qu'il/elle :

- > analyse en profondeur les dossiers de candidatures;
- > élabore et étaye son avis sur les candidatures lors de la délibération ;
- > analyse en profondeur les offres ;
- > participe aux présentations orales des offres ;
- > participe activement à la session de questions-réponses après les présentations orales ;
- > élabore et étaye son avis sur les offres (le cas échéant, négociées) lors de la ou des délibérations ;
- > participe à la rédaction et/ou la relecture nécessaire des documents.

Pour plus d'information sur la composition des dossiers de candidatures et des offres, veuillez-vous référer au CSC téléchargeable via le lien suivant : <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/7ca02507-1423-484c-8b90-c01503e88a11/general>

La désignation des membres de la commission de sélection est limitée à la procédure de sélection pour le prochain bouwmeester maître-architecte pour la période 2025-2029.

Aucun membre de la commission ne peut siéger s'il se trouve dans une situation de nature à mettre en péril son impartialité. Les membres de la commission de sélection sont liés par le secret en ce qui concerne les débats et délibérations ainsi que pour toute information dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice de leur mission.

## 2. Participations aux réunions

Les membres participent à toutes les réunions et travaux préparatoires et de suivi de la commission. Pour chaque réunion deux moments seront proposés dont le moment qui convient à la majorité des membres sera choisi. Si un membre ne participe pas à une réunion, il peut être supprimé de la liste des membres de la commission de sélection.

La commission se réunira au minimum à deux reprises :

1. Phase I Comité de sélection : suite à la réception des dossiers des candidatures, la commission de sélection participera à un comité de sélection pour conseiller le pouvoir adjudicateur dans la décision de sélection de 5 candidats qui seront invités à remettre une offre.
2. Phase II Comité d'avis : suite à la réception des offres et des rapport d'assessment, la commission de sélection participera à la présentation orale des offres de chacun des candidats (1h/candidat et 5 candidats sélectionnés) et délibéra ensuite. La commission sera assistée par un secrétariat qui aura le rôle d'observateur et sera composé de deux représentants du pouvoir adjudicateur et d'un représentant d'un bureau juridique externe.

Timing indicatif de marché public pour la désignation du prochain bouwmeester maître-architecte :

1. Publication du marché : juin 2024
2. Réception des candidatures : septembre 2024
3. Comité de sélection et sélection des candidats : octobre 2024
4. Réception des offres : novembre 2024

5. Comité d'avis et négociation éventuelle : décembre 2024
6. Rapport d'attribution : décembre 2024
7. Attribution du marché et désignation du maître-architecte 2025-2029 par le Gouvernement : avant le 31 décembre 2024

### 3. Expertises exigées

Les membres de la commission de sélection doivent disposer d'une **expertise** en rapport avec les matières qui relèvent de la fonction de **bouwmeester maître-architecte** et/ou en rapport avec le **management dans le secteur public**.

### 4. Composition et approbation de la commission de sélection

La commission de sélection comptera 7 membres et sera majoritairement composée de membres ayant au moins une expertise en rapport avec les matières qui relèvent de la fonction de bouwmeester maître-architecte. Aussi, les pouvoirs adjudicateurs veilleront à un bon équilibre en termes de genre et de rôle linguistique (FR/NL) dans la composition de la commission de sélection.

Les pouvoirs adjudicateurs composeront, sur base de l'analyse des dossiers de candidatures, une liste de 7 membres effectifs (dont un.e président.e) et 3 membres suppléants qui sera soumise au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour approbation.

### 5. Rémunération

Les membres de la commission sont rémunérés par des jetons de présence. Ceux-ci ont une valeur de 250€ par demi-journée de réunion en présentiel pour un membre de la commission. Le jeton de présence est accordé seulement pour avoir suivi des réunions complètes. Ces jetons de présence sont payés sur base de la liste de présence.

Les membres qui n'assistent pas à toutes les réunions ne reçoivent pas de jetons de présence. Pour les membres venant de l'étranger, les frais de déplacement/séjour seront pris en charge.

### 6. Candidature

Pour être candidat pour la commission de sélection :

- > Vous devez disposer, comme expert, d'une expertise spécifique en rapport avec les matières relevant du domaine de compétences du **bouwmeester maître-architecte** de la Région de Bruxelles-Capitale et/ou du **management dans le secteur public**.
- > Vous devez maîtriser le français ou le néerlandais. Vous avez une connaissance suffisante de l'autre langue.
- > Vous ne pouvez pas avoir un mandat politique ou être membre d'un cabinet politique.

- > Vous ne pouvez **pas participer au marché public** pour la désignation du prochain bouwmeester maître-architecte.

Si un des membres acquiert un mandat politique ou devient membre d'un cabinet politique, s'il introduit un dossier de candidature dans le cadre du marché public pour la désignation du prochain bouwmeester maître-architecte, il doit le plus rapidement possible en informer les pouvoirs adjudicateurs et sera directement supprimé de la liste des membres de la commission de sélection.

Les **dossiers de candidature** (max. 4 A4 recto) doivent parvenir aux pouvoirs adjudicateurs au plus tard le lundi **1 juillet 2024 à 12h** par voie électronique à l'adresse [legal@perspective.brussels](mailto:legal@perspective.brussels) et doivent comporter :

1. Un **curriculum vitae** (max. 2 A4 recto) attestant explicitement des expertises exigées ;
2. Une **note de motivation** succincte (max. 1 A4 recto) pour être membre de la commission de sélection. Dans votre motivation, vous décrirez notamment pouvez décrire plus précisément les expertises exigées que vous avez renseignées dans votre curriculum vitae et tout autre élément que vous jugerez utile pour démontrer votre motivation ;
3. Une **déclaration sur l'honneur** (max. 1 A4 recto) attestant que le candidat déclare ne pas avoir de mandat politique ni être membre d'un cabinet politique.